PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR | Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Appel à projets 2019

« Activités physiques et sportives adaptées dans les Yvelines »

Date d'ouverture du dépôt de dossier : 04.03.2019

Date limite de dépôt des dossiers : 05.04.2019

Adresse de publication de l'appel à projets : www.yvelines.fr - portail des subventions

L'appel à projets 2019 est lancé sous réserve de la disponibilité des crédits de la part des institutions initiatrices au titre de l'année 2019.

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL A PROJETS 2019 :

Les opérateurs ayant bénéficié d'une subvention de la part de la CPAM, du CNDS, de l'ARS, ou de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des plus de 60 ans au cours de l'année 2018 devront impérativement avoir transmis au préalable le bilan des actions financées, accompagné du détail de l'utilisation des fonds attribués et des pièces justificatives. En cas de non respect de cette condition, toute demande sera rejetée.

1. CONTEXTE

La sédentarité est la première cause de mortalité évitable devant le tabac, l'alcool, et les accidents de la route : elle est la cause de 30% des maladies coronariennes, 25% des cancers et est la cause majeure de diabète, d'obésité et d'arthrose.
L'activité physique adaptée à la santé en prévention contribue à :

- prévenir la survenue de pathologie ;
- améliorer l'estime de soi, le bien-être physique et moral ;
- prévenir la perte d'autonomie liée à l'avancée en âge.

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la Conférence des Financeurs des Yvelines et répond aux enjeux du Plan National d'Action de Prévention de la Perte d'Autonomie, en se fixant les objectifs suivants:

- améliorer la santé des séniors par le développement de la pratique d'activités physiques et sportives ;
- retarder l'entrée dans la dépendance par des interventions préventives et coordonnées, par la lutte contre la sédentarité, le maintien de la mobilité : équilibre, marche, prévention des chutes.

Il s'inscrit en complémentarité du dispositif Prescri'Forme *(https://www.iledefrance.ars.sante.fr/lancement-de-prescriforme-lactivite-physique-sur-ordonnance-en-ile-de-france)* issu du Projet Régional Sport Santé Bien-Être, élaboré et cosigné le 27 septembre 2017, par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS). La vocation du dispositif Prescri'Forme est d'encourager la prescription d'Activité Physique pour les patients en Affection longue Durée (ALD) et /ou souffrant d'obésité et / ou d'hypertension artérielle, et de développer l'offre sur tout le territoire francilien de créneaux pour un égal accès à tous à l'activité physique adaptée (APA) comme thérapeutique non médicamenteuse.

Le dispositif PRESCRI'FORME repose actuellement sur :

- ***un Centre de Référence Ressources***
dont l'objectif est d'accompagner les médecins dans leurs prescriptions d'activité physique adaptée ;de prendre en charge par une équipe pluridisciplinaire les patients souffrant d'affection longue durée (ALD) ;
et de coordonner les acteurs sur le plan départemental.
- ***des programmes passerelles certifiés***
prenant en charge les patients souffrant d'affection longue durée sur prescription médicale dans un objectif de reconditionnement à l'activité ;
- ***des associations sportives certifiées***
proposant des créneaux encadrés par un éducateur sportif qualifié et formé pour prendre en charge ce type de public.

2. OBJECTIFS

La Conférence des Financeurs souhaite encourager les initiatives contribuant à l'amélioration de la santé par la pratique d'activités physiques adaptées de proximité. Dans cet objectif, les deux axes privilégiés sont :

AXE 1 : Promouvoir l'activité physique et communiquer sur l'offre existante

Les actions envisagées pourront notamment :

- Sensibiliser la population et particulièrement les séniors aux facteurs de risques et aux mesures efficaces pour améliorer l'équilibre et prévenir les chutes accidentelles ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs à travers des supports de formation et d'information : professionnels de santé, du sport, des services d'aide à la personne, des collectivités locales ;
- Sensibiliser les professionnels de santé au sens large au repérage des risques en consultation ou lors d'une visite à domicile et faire connaître aux personnes repérées l'offre de proximité existante ;

- Encourager les professionnels en contact avec la population cible, y compris les bailleurs sociaux, par une meilleure connaissance de l'offre Santé-Sport de proximité, à motiver leurs patients à participer à une activité ;
- Inciter les professionnels de santé à intégrer l'évaluation physique dans le suivi des patients ;
- Rendre accessible et généraliser l'information sur les bénéfices de l'activité physique sur la santé et sur la prévention des chutes ;
- Faire connaître l'offre existante d'ateliers d'activités physiques adaptées auprès des professionnels de santé, soignants, professionnels en contact avec la population cible ;
- Diffuser l'information sur l'offre existante dans les lieux fréquentés au quotidien (cabinets médicaux, pharmacies, transports, mairies CCAS, PAT, bureaux de poste …) ;
- Recenser les structures proposant des activités physiques adaptées pour les seniors pour diffusion auprès des publics cibles.

Axe 2 : développer l'offre d'activités physiques et sportives

Les actions envisagées auront pour objectifs de :

- Développer l'offre de lieux pour la pratique d'activités ;
- Développer l'offre de personnes formées pour encadrer des activités physiques adaptées et animer des ateliers de proximité, en envisageant par exemple des circuits de recrutement ou bien des mises à disposition de temps de travail de personnes formées en APA ;
- Faciliter les activités physiques qui s'inscrivent au quotidien dans les espaces et activités de la vie de tous les jours ;
- Encourager les modes de transports actifs : éviter la voiture, prendre les escaliers, marche, vélo… ;
- Sensibiliser les collectivités à la nécessité d'un environnent favorable et accessible à la pratique d'activité physique, aux aménagements urbains pouvant la favoriser (voies piétonnes, cyclables, circulations douces…) ;
- Développer les programmes visant à prévenir les chutes et l'offre d'ateliers réguliers sur la prévention de la perte d'équilibre.

3. LES PUBLICS VISÉS

- Personnes de plus de 60 ans
- Et/ ou avec handicap
- Et/ ou avec ALD, hypertension, obésité

Une attention particulière sera portée sur les projets visant les publics précaires avec deux cibles prioritaires : publics vivant en quartier prioritaire ou isolé et /ou publics repérés comme tels.

4. QUI PEUT REPONDRE ?

- Les collectivités territoriales (y compris les CCAS)

- Les associations sportives (affiliées ou non à une fédération sportive agréée par le ministère des sports)

- Les établissements de santé et établissements sociaux et médico-sociaux

- Les maisons de santé et centres de santé

- Les associations accueillant les publics cibles et portant un intérêt à la thématique prévention et maintien de l'autonomie

- Les comités d'entreprise.

5. CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet proposé devra :

- S'adresser aux publics vivant dans les Yvelines et se dérouler au plus près de leur domicile ;
- Démontrer un ancrage territorial important par le biais de partenariats, notamment avec les collectivités locales et territoriales concernées, les associations ;
- Comporter une action de communication visant à informer de son existence auprès des acteurs en contact avec le public cible ;
- Illustrer clairement son caractère réalisable et sa faisabilité d'un point de vue budgétaire ;
- Comporter des modalités de suivi et d'évaluation de l'impact du projet.

S'agissant des créneaux d'activités physiques adaptées, ils devront être accessibles, réguliers, mis en œuvre par des personnes formées et apporter des garanties de sécurité suffisantes.

Une attention particulière sera portée sur les projets :

- S'intégrant dans un parcours allant du repérage à la prise en charge, en s'appuyant sur des partenariats avec les acteurs territoriaux ;
- Développant une offre structurante d'activité physique et adaptée sur l'ensemble ou sur une grande partie du département, reposant sur divers partenariats ;
- Présentant une articulation avec les ateliers d'information et de prévention existant déjà sur le territoire.

Ne seront pas recevables les projets concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives ;

- les projets strictement événementiels ne permettant pas une pratique sportive régulière ;

- les projets à destination de personnes pratiquant déjà des activités physiques au sein de la structure ;

- la compétition de haut niveau ;

- les dépenses de fonctionnement courantes des structures.

6. COMMENT REPONDRE ?

L'appel à projets est ouvert **du** ***04.03.2019 au 05.04.2019***.

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le **site du conseil départemental – portail des subventions**.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel après la date butoir (date et heure du courriel ou cachet de la poste faisant foi) sera refusé.

COMPOSITION DU DOSSIER

- Le formulaire de demande de subvention
- Le tableau d'objectifs et d'évaluation
- La charte d'engagement prévention

Les pièces justificatives suivantes :

- Relevé d'identité bancaire
- Bilan et compte de résultat approuvés, datés, tamponnés, signés du dernier exercice clos
- Rapport d'activité de l'année précédente
- Photocopie de récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture
- Extrait de K-bis
- Fiche INSEE SIRET
- Document de délégation du pouvoir de signature si le signataire n'est pas le représentant légale

7. MODALITES D'INSTRUCTION

1/La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité du projet. Toutes les candidatures transmises avant le 05 avril 2019 seront étudiées par la Conférence des financeurs.

2/L'examen et proposition d'attribution de financements

- Instruction des projets
- Comité de sélection
- Validation finale par les membres de la conférence des financeurs lors de la plénière du 13 mai 2019

8. PERSONNES A CONTACTER

- DDCS : ddcs-sport-sante@yvelines.gouv.fr
- DD ARS : ars-dd78-pps@ars.sante.fr
- CD : amichel@mda.yvelines.fr

Les Territoires d'Action Départemental

Système d'Information Géographique

Edition : 16 novembre 2017

Yvelines
Le Département

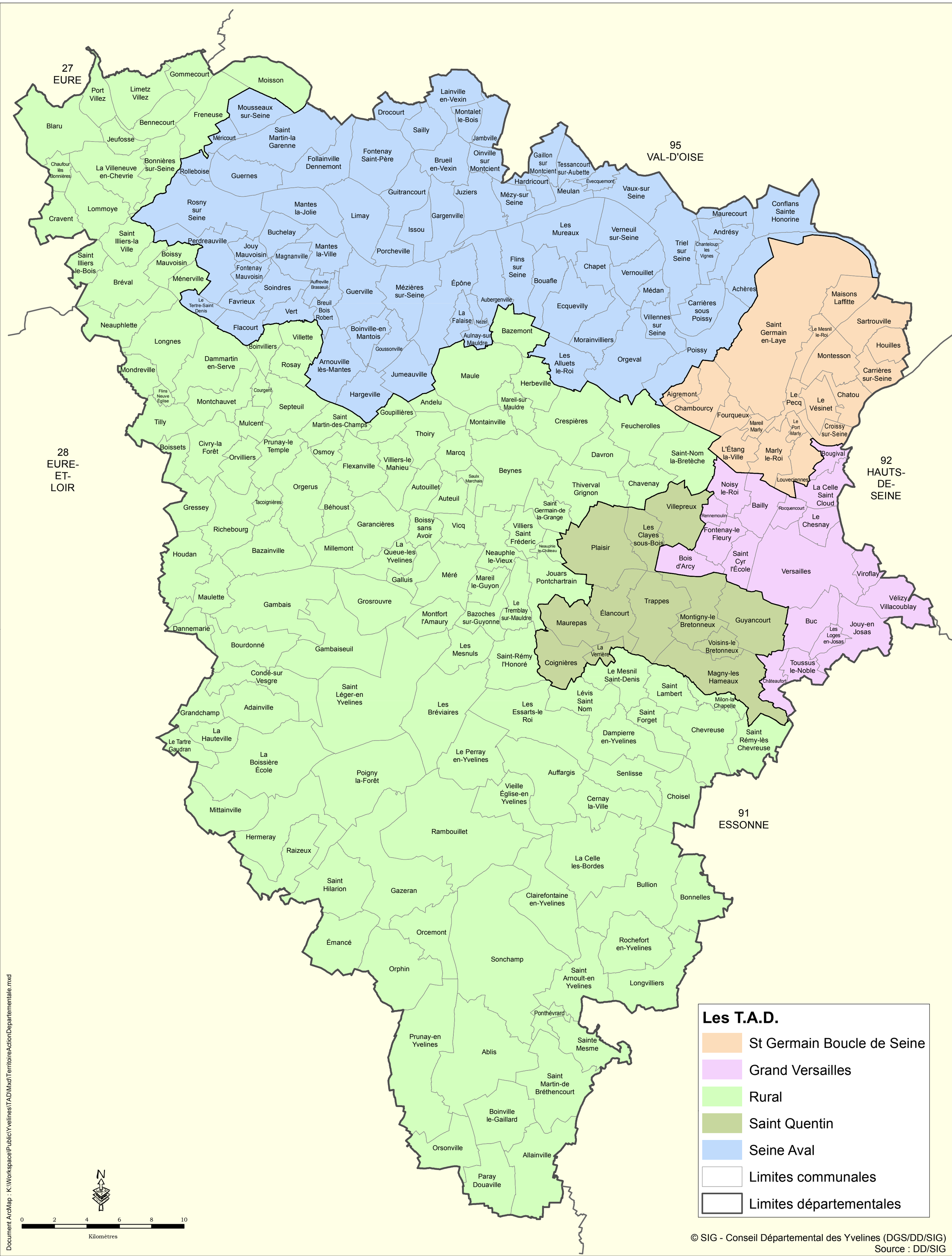

Document ArcMap : K:\Workspace\Public\Yvelines\TAD\Mxd\TerritoireActionDepartementale.mxd

© SIG - Conseil Départemental des Yvelines (DGS/DD/SIG)
Source : DD/SIG